FONDÉ en 1891

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

L'Egalité DE ROUBAIX-TOURCOING

Vendredi 2 Juillet 1920

A L'AIDE DES RÉGIONS LIBÉRÉES

Douze milliards en 1920 POUR les Dommages de Guerre

Nouvelle disposition dans la Loi

Paris, 30 juin. — La Commission des Finances, après avoir entendu le Ministre des Finances sur le relèvement de 9 milliards et demi à 12 milliards du crédit pour les Régions libérées, et après audition de MM. Louis Marin et Philipoteaux, représentant la Commission des Régions Libérées, a adopté à l'unanimité la disposition suivante qui sera insérée dans la loi de finances :

« Le maximum des avances et indemnités qui peuvent être faites à titre de réparation de dommages de guerre remboursables par l'Allemagne est fixé à 12 milliards pour l'exercice 1920. Il y sera fait face tant par le produit des émissions du crédit national que par les ressources générales dont le Trésor pourra disposer ».

Pour les frais des tribunaux

Paris, 30 juin. — MM. Desjardins, Ravault, Forzy, Delessalle, Escoffier et plusieurs autres députés des régions libérées, ont déposé un amendement portant relèvement à 40 millions 500.000 francs au lieu de 36 millions, du crédit affecté aux frais d'administration des Commissions cantonales et des tribunaux de dommage de guerre (personnel, indemnités, frais de déplacements et de séjour).

Les droits des sinistrés

Paris, 30 juin. — M. Louis Marin vient de déposer une proposition de résolution demandant au gouvernement de prendre sans retard les mesures nécessaires pour que les tribunaux reçoivent des instructions pour l'application consciencieuse de l'article 49 de la loi du 18 avril 1919 relative à la cession de leurs droits et indemnités par les sinistrés et pour qu'ils s'assurent notamment qu'il n'y a pas que dans les cessions qu'ils autorisent intervention d'agents d'affaires.

Une économie à faire

Paris, 30 juin. — M. Revault, député de la Meuse, a proposé par voie d'amendement de réduire de 185 millions les crédits prévus au budget des régions libérées pour les dépenses du personnel du Service des Transports généraux et de ramener ainsi ces crédits à 15 millions seulement.

L'auteur de l'amendement motive ainsi sa proposition :

La, comme dans les transports automobiles, on entretient un personnel chèrement payé en disproportion complète avec les transports réellement effectués. Certains dépôts comme celui d'Abbeville, ont un rendement dérisoire par rapport aux frais qu'ils occasionnent. Il y aurait donc intérêt à faire procéder par l'industrie privée aux travaux à effectuer dans ces ateliers.

La récolte sera très belle dans les Régions libérées

ON RÉCLAME DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Paris, 30 juin. — Au cours de la séance de l'Académie d'Agriculture, M. Emile Pluchet a fait un long exposé sur les récoltes et la moisson dans les régions libérées, mettant en relief l'effort considérable fourni par les cultivateurs et mentionnant la nécessité de leur fournir d'urgence la main-d'œuvre indispensable pour rentrer la récolte qui est très belle.

M. Sagier, secrétaire perpétuel, a donné lecture d'une lettre du Ministre des Régions Libérées de laquelle il ressort que des mesures ont déjà été prises en vue d'acheminer vers ces régions la main-d'œuvre polonaise que l'on rassemble à Varsovie.

M. Emile Pluchet a néanmoins insisté et a demandé à l'Académie d'émettre un vœu tendant à la mise à la disposition des cultivateurs pendant 4 ou 5 semaines, d'une partie des ouvriers occupés au terrassement et au déblaiement.

A l'unanimité, ce vœu a été approuvé et adressé au Ministre compétent.

Amnistie aux combattants

Paris, 30 juin. — On a distribué aujourd'hui à la Chambre le rapport de M. Bartlet sur le projet de loi sur l'amnistie et la proposition socialiste connexe.

La Commission, qui a pris pour base le projet du Gouvernement, a accepté l'amnistie pour les délits graves fixés par la loi du 24 octobre 1919, mais elle y a ajouté ce qui semblait oublié, tel que notamment : Bris de clôtures, violation de sépulture, lorsque l'infraction a été commise par les membres ou à l'instigation de la famille sur les tombes ou sépultures de soldats morts sous les drapeaux. En ce qui concerne la désertion, la Commission a pensé que la désertion à l'intérieur ne devait pas être considérée comme désertion, mais comme absence illégale. Elle a d'autre part fixé pour l'insoumission les mêmes conditions de durée que pour la désertion, soit une année. La Commission propose donc d'amnistier tous les délits commis entre le 2 août 1914 et le 11 novembre 1918 par les combattants, à l'exception toutefois certains délits particulièrement graves : commerce avec l'ennemi, espionnage, etc...

La Croix de guerre aux prisonniers civils

PASQUAL VA LA RÉCLAMER AU GOUVERNEMENT

Paris, 30 juin. — On sait que le Président du Conseil général du Nord a adressé à M. Breton une lettre demandant un témoignage de reconnaissance officiel pour les otages du Nord.

Le Ministre de l'Hygiène ne manquera pas d'entretenir de cette lettre ses collègues du gouvernement. Nous pouvons annoncer qu'à l'occasion de la dicussion du budget des régions libérées, la question sera posée à la tribune de la Chambre. PASQUAL, député du Nord demandera en effet dans la discussion générale, si le gouvernement est décidé conformément au vœu exprimé par M. Loucheur dans son rapport à accorder la croix de guerre aux prisonniers civils hommes et femmes, et aux déportés victimes des crimes de guerre.

La C. G. T. italienne contre la grève générale

LE MOUVEMENT A ÉCHOUÉ

Rome, 30 juin. — La grève générale, proclamée à Rome par une minorité, a eu un résultat négatif; seuls ont chômé les conducteurs de tramways. La circulation a été cependant normale. Dans l'après-midi, à l'occasion des fêtes traditionnelles de Saint-Pierre, les magasins et les bureaux étaient fermés. La ville avait sa physionomie des jours de fête. Les cafés, les cinémas et les rues étaient très animés.

Dans la soirée, tandis que la direction du Parti Socialiste et la C. G. T. se prononçait contre la grève générale, quelques centaines d'ouvriers, réunis en meeting ont décidé de continuer le mouvement.

Les nouvelles parvenant de Milan, Gênes, Turin, Naples, Venise, Florence, Bologne et celles reçues de Sicile confirment que la journée a été très tranquille.

• A LA CHAMBRE

Le Budget des Colonies

L'UTILISATION DES BOIS COLONIAUX

Paris, 30 juin. — La séance est ouverte à 9 heures 35, sous la présidence de M. Léon BERARD.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du Budget des Colonies.

Georges BARTHELEMY, député du Pas-de-Calais, constate que nous devons acheter des centaines de milliers de francs de bois à l'étranger, notamment à la Suède et à la Norvège, et s'étonne que l'on ne tire pas davantage parti de nos richesses coloniales.

Georges BARTHELEMY affirme la nécessité de la création, cette année même, d'un Office général des bois coloniaux. Il y a là un moyen d'enrichir nos Colonies.

M. BOUYSSOU prend la parole. — Je viens vous demander ce que vous avez fait pour exploiter les forêts des Colonies, puisque la France ne peut fournir que la 10me partie des bois nécessaires à la construction des maisons et à la remise en état des mines des régions libérées.

M. SARRAUT. — Mon prédécesseur avait commencé à faire ce que j'ai mené à bien : les grandes Compagnies de chemins de fer ont constitué un consortium pour exploiter les forêts de l'Afrique équatoriale pour renouveler leurs traverses. Une somme de 75 millions est déjà engagée pour la construction des navires destinés à amener ces bois et pour la coupe de ces bois ; le reboisement des forêts est prévu au fur et à mesure des coupes. J'ai accordé une concession de cent mille hectares à nos six grands réseaux.

L'effort accompli ?

M. Paul LAFFONT, rapporteur du budget des colonies, monte à la tribune. Parlant des colonies allemandes, qui ont été cédées aux Alliés, il regrette que, seule, n'ait pas encore de statut définitif, la colonie allemande du Togo et celle du Cameroun qui revient à la France.

« Il est nécessaire qu'à Spa, le gouvernement fasse reconnaître nettement le droit de la France.

M. Paul LAFFONT. — La première réforme à réaliser c'est la création d'une direction des affaires musulmanes, afin de connaître le sentiment de nos populations musulmanes.

M. HERRIOT. — Le Gouvernement a déposé un projet de loi portant ouverture d'un crédit de cinq cent mille francs pour la création d'un institut musulman. La Commission des Finances m'a désigné comme rapporteur. Mon rapport va être distribué : c'est la vraie solution.

M. Paul LAFFONT déclare qu'il faudrait examiner l'effort accompli aux colonies sans pour cela se borner à une admiration béate.

Le Ministre, interrompant, relève vivement ces paroles :

M. SARRAUT. — Je n'aime pas beaucoup la procédure instituée par le rapporteur du budget des colonies depuis quelques années, qui a consisté à toujours critiquer la gestion coloniale, et qui a motivé dans l'administration des paralysies. Les critiques permanentes, incessantes, adressées à des hommes qui font un effort dans des conditions particulièrement difficiles, arrivent à paralyser leur action ; ils ne sont pas infaillibles, pas plus que vous, pas plus que nous. Vous créez dans l'administration cette formule de lâcheté, qui s'appelle « dégager sa responsabilité ».

Le rapporteur déclare que loin de vouloir paralyser les fonctionnaires, il voudrait voir leur activité redoubler.

M. SARRAUT. — J'ai multiplié les réunions des commissions chargées de préparer le programme des travaux nécessaires à nos colonies. Je suis arrivé à établir un programme pour l'Afrique équatoriale, pour Madagascar, pour l'Indo-Chine, et pour toutes nos autres colonies.

Le rapporteur se prononce enfin contre le système des grandes Compagnies coloniales.

M. Léon BERARD rappelle que la Chambre a décidé hier de discuter, au début de la séance, le budget des chemins de fer de l'Etat.

Le budget du Chemin de fer de l'Etat

Questions au Ministre

Paris, le 30 juin. — La séance est ouverte à 15 heures 05, sous la présidence de M. Raoul PERET.

La Chambre adopte sans discussion le projet de loi relatif au dégrèvement du droit d'entrée sur les papiers destinés à l'impression des journaux.

On reprend ensuite la discussion du budget général et l'on aborde celui du chemin de fer de l'Etat.

M. ENGERAND demande au ministre des Travaux publics quelles mesures il compte prendre pour rétablir l'autorité sur le réseau de l'Etat. L'orateur fait l'historique de ce qu'il appelle la crise d'autorité du réseau. Il lit quelques documents à l'appui de ses déclarations.

AUBRIOT demande au ministre où en est la question de l'accrochage automatique des wagons.

M. BONNEFOUS signale quelques défectuosités du projet d'échelle de traitements.

M. le Trocquer répond

A PROPOS D'UN SOUS-INSPECTEUR

Répondant de sa place aux divers orateurs, le Ministre des Travaux publics déclare d'abord que certains faits signalés par M. Engerand à l'égard de M. Galvin, sous-inspecteur, ne sont pas aussi graves qu'il l'a cru. Ce fonctionnaire a simplement fait grève. Toutefois, il a été puni de la peine de la rétrogradation, parce que l'Etat a le droit de punir ses agents de cadres qui ont cessé leur service.

LA MODERNISATION DU MATERIEL

M. LE TROCQUER donne à AUBRIOT l'assurance que les expériences se poursuivent sur l'efficacité de divers appareils d'attache automatique. 2.000 wagons sont pourvus d'un appareil ; trois autres appareils sont en essais. Il faudra arriver à un résultat. D'autre part, la répétition des signaux à bord des locomotives est en voie de réalisation. La question du freinage des trains de marchandises est à l'étude. Des essais très rapides seront faits.

« LE MINISTRE affirme que l'électrification des lignes de banlieue parisienne sera achevée dans les délais de 3, 4 et 5 ans, parce que ces lignes sont divisées en trois zones.

Puis le Ministre met en lumière les avantages de la substitution du mazout au charbon.

LAFONT, rapporteur. — Un autre point à résoudre, c'est de savoir comment nous aurons du combustible. Nous en causerons lors du débat sur les pétroles.

Le rapporteur insiste pour une prompte solution de la question de l'accrochage automatique qui traîne depuis des années.

Une longue discussion s'engage entre MM. Lafont, Lotel, Aubriot et le ministre sur les conditions d'expérience des appareils d'accrochage automatique.

La discussion générale du budget des chemins de fer de l'Etat est close.

A propos du chapitre relatif au crédit de 4 millions pour les essais d'accrochage automatique, une discussion s'engage entre divers députés, le ministre et le rapporteur. M. Charles DUMONT croit mettre fin à l'effervescence en déclarant que le crédit du chapitre 22 (dépenses complémentaires de premier établissement, 269 millions) ne comporte aucune affectation spéciale pour tel ou tel appareil et que le Gouvernement sera libre d'appliquer les sommes votées aux expériences qu'il choisira. Mais M. BROUSSE insiste pour que la Chambre ne vote pas le relèvement de ce crédit de 4 millions proposé par la commission.

LAFONT et AUBRIOT maintiennent les propositions de la commission.

Le crédit de 269 millions est repoussé par 430 voix contre 150.

La Chambre vote le crédit de 254 millions proposé par le Gouvernement. Les derniers chapitres des chemins de fer de l'Etat sont adoptés et la séance est levée à 17 h. 50.

LES MERVEILLES DE LA SCIENCE

La Télégraphie sans Fil

LES APPLICATIONS

Les principes sur lesquels reposent les transmissions sans fil, tels que nous les avons exposés dans un précédent article, se ramènent à provoquer, en un endroit donné, par l'étincelle résultant de décharges électriques de haute fréquence et de haute tension, des ondulations de l'éther. Ces ondulations de l'éther analogues aux ondulations produites dans l'eau par la chute d'une pierre, donnent à leur tour naissance à un courant électrique lorsqu'elles rencontrent un circuit métallique et peuvent ainsi, par un dispositif approprié, être décelées.

Nous avons vu également que la possibilité de faire varier l'amplitude de l'ondulation entraînait la possibilité de « sélectionner » les ondes et de les empêcher d'influencer indistinctement tous les récepteurs.

Ce sont ces principes — en somme assez simples — qu'utilisent tous les appareils, si compliqués qu'ils soient, employés en T. S. F.

Nous n'entreprendrons pas de décrire ces appareils : aussi bien l'intérêt du public est surtout attiré par les applications pratiques qu'ils ont permis de réaliser dans l'ordre de la Télégraphie, de la Téléphonie et de la Télémécanique.

La Télégraphie sans fil n'est pas, au vrai sens du mot, de la « Télégraphie ». Il n'existe, en réalité, que de la Téléphonie sans fil. Les seuls appareils destinés à la Télégraphie sans fil, c'est-à-dire à l'inscription matérielle et permanente de dépêches sur du papier, ne sont que des appareils de laboratoire d'un maniement difficile.

En pratique, les transmissions par T. S. F. se font « au son ».

Le courant déterminé par la rencontre d'une onde hertzienne dans un circuit métallique est en général très faible, trop faible pour actionner les électro-aimants d'un télégraphe ordinaire. Il est seulement capable de faire vibrer un récepteur téléphonique et c'est un casque muni de deux récepteurs téléphoniques s'appliquant aux oreilles de l'opérateur, qui lui permet de « recevoir » les transmissions. Voici comment :

On sait que, dans la télégraphie ordinaire, on se sert, pour la transmission d'une dépêche, de l'appareil Morse et de son alphabet spécial. Au départ, le télégraphiste manœuvre un manipulateur.

Lorsqu'il appuie un peu longuement sur son manipulateur, il envoie sur la ligne un courant de même durée qui, à l'arrivée, imprime un trait sur une bande de papier. Si le télégraphiste n'appuie qu'un coup sec, le courant est de courte durée et à l'arrivée, c'est un point qui s'imprime sur la bande. Le groupement conventionnel des traits et des points constitue l'alphabet. Ainsi un trait et un point représentent la lettre A; un seul point, la lettre E; trois points, la lettre O, etc., etc...

Il n'en est pas autrement en T. S. F. L'opérateur du poste émetteur a en mains un manipulateur identique à celui de nos télégraphistes des P. T. T. En le fermant plus ou moins longuement il lance dans l'espace des « trains » d'ondes longs ou courts, des traits ou des points qui se traduisent, dans les récepteurs téléphoniques, par des sons longs ou brefs. Un C, représenté en alphabet Morse par un trait, un point, un trait, un point, est entendu dans les récepteurs des sans fils de la façon suivante : trrrâà, ta, trrâà, ta. Un opérateur un peu exercé arrive ainsi à « lire au son » à des cadences fort rapides.

Il ne s'est guère écoulé plus de vingt ans depuis que le premier message radiotélégraphique a franchi la Manche (Douvres-Wimereux en 1899), mais depuis, quels progrès ont été accomplis et quels services immenses ont rendus à l'humanité les « trrâà-ta » lancés à travers l'espace par les stations de T. S. F. du monde entier !

Les portées qui étaient, au début, de quelques kilomètres, atteignent maintenant des milliers de lieues. Il n'est pas un coin de l'univers où ne passent des ondes perceptibles. En plein océan, au milieu des déserts africains, l'homme garde le contact avec la civilisation. L'explorateur perdu dans la brousse dresse son antenne par dessus sa tente et, le casque aux oreilles, il entend les mystérieux messages qui, à travers l'espace, lui apportent des nouvelles de la mère patrie. Et quelle émotion ne doit-il pas ressentir lorsque dans le silence de la nuit tropicale s'élève la voix de la Tour dont l'antenne géante crie, du cœur même de la France : « De FL à Tous, voici des nouvelles ! »

Ce service de nouvelles assuré par les grandes stations radiotélégraphiques est une des applications les plus intéressantes de la T.S.F. Chaque jour, la Tour Eiffel transmet, pendant près d'une demi-heure, les principaux événements. D'autre part, elle assure les communications télégraphiques rapides entre la France et ses colonies, entre le ministre de la Guerre et les troupes éloignées de la métropole. Toute la journée, son antenne travaille et ses émissions se croisent avec celles des innombrables postes de la marine pour qui la T. S. F. est devenu le moyen classique de communication. Les navires causent entre eux, avec les postes côtiers, et personne n'ignore le rôle que jouent les appels hertziens dans le sauvetage des bâtiments en perdition. Le souvenir du « Titanic » appelant le « Carpathia » à son secours est encore présent à toutes les mémoires.

Le lecteur a dû certainement se poser cette question : au milieu de tous ces appels, de toutes ces émissions, comment l'opérateur sait-il à quel poste il a affaire ? La solution du problème est très simple : chaque poste est désigné par un « indicatif d'appel », c'est-à-dire par une ou plusieurs lettres qui constituent, pour ainsi dire, son état civil. Ainsi, la Tour Eiffel a pour indicatif F L ; le cuirassé « Vérité » s'apelle U A J ; la station de Casablanca est désigné epar C N P. Si, par exemple, la Tour veut causer avec Casablanca, elle répète plusieurs fois C N P — C N P, de F L — F L. L'opérateur de service à Casablanca, en entendant dans le récepteur qu'il a en permanence à l'oreille, cet appel, sait que c'est à lui qu'on s'adresse et que c'est la Tour qui lui envoie un message.

Mais le rôle de la T. S. F. ne se borne pas seulement à l'intercommunication de postes non reliés par fil. Outre les radiogrammes qu'elles émettent, les grandes stations assurent deux importants services : le service de l'heure et le service météorologique.

La connaissance précise de l'heure est indispensable aux commandants de navires pour savoir en quel point exact ils se trouvent en mer et diriger leur bâtiment en conséquence. L'observation d'une étoile donnée ou du soleil leur donne le point midi ou le point minuit de l'endroit où ils se trouvent. Pour déterminer cet endroit, il leur suffit de savoir l'heure marquée à ce moment précis à la longitude zéro, c'est-à-dire l'heure du méridien de Greenwich. La différence d'heure suffira pour calculer leur propre longitude.

Cette heure du méridien de Greenwich, l'heure de la longitude zéro, est donnée aux navigateurs avec précision par la T. S. F.

Chaque jour, à 10 heures du matin et à minuit, la Tour Eiffel envoie une série de signaux espacés d'une minute, dont la fin indique l'heure précise.

En vertu de l'accord international de l'heure, ces signaux sont répétés à 3 heures par la station d'Arlington (Etats-Unis), à midi et à 10 h. du soir par Norddeich (Allemagne). En quelque point du globe qu'il soit, un navire est toujours sûr de percevoir une des émissions horaires envoyées toutes sur la même longueur d'onde.

Après ses signaux horaires, la Tour Eiffel envoie un bulletin météorologique résumant l'état de l'atmosphère dans la région atlantique et les probabilités de temps et de vent. Ce bulletin est aussi précieux que les signaux horaires pour les marins.

Enfin, une série de battements horaires espacés d'une seconde et émis à 10 h. 1/2 du matin, permet de réglage absolu des pendules de précision et les horloges automatiques.

D'autres applications d'une haute portée scientifique sont encore fournies, dans le même ordre d'idées, par la T. S. F.

On n'a pu encore réussir à diriger les ondes hertziennes dans un sens déterminé, et les travaux en vue de ce résultat n'ont pas été jusqu'ici couronnés de beaucoup de succès. Par contre, on est parvenu à construire des récepteurs radiogoniométriques qui indiquent, par un renforcement du son dans les téléphones, la direction du poste émetteur. De telle sorte qu'on a pu installer, à côté des phares lumineux devant les ports de véritables phares hertziens qui suppléent aux premiers en temps de brouillard. Leurs émissions continues, lorsqu'on les fait fonctionner, donnent aux navires qui les reçoivent avec des radiogoniomètres, la direction du port, et ils peuvent ainsi se diriger aussi sûrement que si la lumière du phare les guidait.

Telles sont les applications classiques, pourrait-on dire, de la T. S. F., celles dont tout le monde a au moins entendu parler. Il en est d'autres qu'a rendu possible la découverte des propriétés des tubes à vide et qui ont conduit à la solution vraiment pratique d'un problème depuis, longtemps posé : celui de la téléphonie sans fil.

Nous en parlerons dans un prochain article.

E. VERMEERSCH.

HORRIBLE DRAME

Pour une remontrance une jeune fille a égorgé sa mère

Paris, 30 juin. — Un horrible drame s'est déroulé ce matin, vers 9 h. 1/2, dans une famille de cheminots : chez M. Jarry, père de quatre enfants.

Hier soir, Mme Jarry avait fait des reproches à sa plus jeune fille, Hélène, âgée de 18 ans, qui était rentrée en retard au domicile paternel, ayant été retenue, disait-elle, par son fiancé.

Ce matin, Mme Jarry recevait une lettre du patron de la jeune fille, lui signifiant le renvoi de celle-ci. Il en résulta une nouvelle scène de remontrances. Finalement, Hélène s'empara du rasoir de son père et, se précipitant sur sa mère, lui trancha la gorge.

Elle se rendit aussitôt au commissariat central, où elle déclara qu'elle venait de couper le cou de sa mère. Elle ne semblait pas manifester de repentir et se plaignait d'être battue trop souvent. Elle a d'ailleurs fièrement déclaré qu'elle préférait être en prison que de retourner chez elle.

La victime a été transportée à l'hôpital dans un état désespéré.

Une cage aux molettes dans un charbonnage belge

VINGT-CINQ OUVRIERS DE LA MINE DE L'AGRAPPE, A FRAMERIES, SONT BLESSÉS

Bruxelles, 30 juin. — Aux Charbonnages de l'Agrappe, d'une triste renommée, à Frameries, un accident est survenu dans la soirée, à la remonte des scheneurs :

Une cage contenant les derniers ouvriers abatteurs et une vingtaine de scheneurs avait dû s'arrêter plusieurs fois dans le puits pour décharger ou prendre du personnel. C'est ainsi que la cage descendante ne contenait que deux ouvriers, quand, tout à coup, on ne sait à la suite de quelle erreur de la part du mécanicien, la cage contenant 24 ouvriers partit en pleine vitesse, et, avec un fracas épouvantable, fut lancée aux molettes.

Le coup fut d'une telle violence que les molettes furent arrachées et leurs coussinets rejetés, plus d'un mètre en arrière.

Dans la cage brisée, les blessés poussaient des cris déchirants et plusieurs étaient évanouis, tandis que les ouvriers de la surface couraient éperdus.

On organisa immédiatement le sauvetage, et quelques instants après, les premiers blessés étaient retirés de leur critique position.

Bien que le nombre des blessés atteigne 25, aucun n'est en danger de mort.

Jusqu'à présent, la cause de l'accident est inconnue.

LARGESSE D'ÉTAT

Après 43 ans de service

PAS DE PENSION, MAIS... 50 FRANCS PAR MOIS POUR VIVRE COMME CHOMEUSE

Le 1er juillet 1871, Mlle C... était nommée gérante du bureau télégraphique de Trélon, chef-lieu de canton important de l'arrondissement d'Avesnes. Jusqu'au 24 août 1917, elle assura avec zèle le service de ce bureau, qui était devenu également téléphonique. Pendant ce long laps de temps, ses appointements furent en moyenne de 400 francs par an et ce n'est qu'en 1913 qu'on se décida à lui donner un traitement annuel de 1.000 francs.

Aujourd'hui, la malheureuse est vieillie, sans ressources, et l'Etat lui refuse toute pension, sous prétexte qu'elle était employée de la commune. Mais la commune de Trélon est ruinée par la guerre et ne peut assurer aucune retraite à ses anciens serviteurs. Mlle C... doit donc vivre avec 50 francs par mois qu'on lui alloue comme indemnité de chômage; à titre temporaire, naturellement.

Les commentaires sont inutiles.

AU SENAT

Le traité de St-Germain

LA RATIFICATION EST VOTÉE

Paris, le 30 juin. — La séance est ouverte à 15 h. 40, sous la présidence de M. Léon BOURGEOIS.

Le projet de loi tendant à accorder un crédit de deux millions en faveur des Français rapatriés de Russie est adopté.

L'assemblée aborde la discussion du projet déjà adopté par la Chambre portant ratification du traité de Saint-Germain avec l'Autriche et des arrangements qui en découlent.

M. MILLERAND, président du conseil, est au banc du Gouvernement.

M. IMBART de la TOUR, développe les grandes lignes de son rapport. « Ce que nous avons voulu atteindre, déclare-t-il, c'est ce pangermanisme qui s'était installé à Vienne et qui est responsable de la guerre. Mais les Allemands ne sont pas seuls responsables. » M. IMBART de la TOUR conclut à la ratification du traité qui a sa valeur malgré les critiques et les réserves qu'il soulève et parce que plus tard, la Société des Nations pourra exercer son action.

M. de LAMARZELLE regrette qu'on ne discute pas en même temps le traité de l'Autriche et celui de la Hongrie. Il parle du rattachement de l'Autriche à l'Allemagne laquelle garde une force terrible alors que l'Autriche peut à peine vivre. Ce rattachement est inévitable si nous ne secourons pas l'Autriche.

M. de LAMARZELLE se demande si les représentants de la France ont, dans les négociations, tout comme il convenait. Il constate que l'attitude de l'Angleterre s'est transformée depuis que M. Millerand s'est montré énergique en donnant à nos troupes l'ordre de traverser le Rhin. Il ajoute : Nous avons confiance que la manière inaugurée par le Président du Conseil sera continuée par lui et qu'à Spa il exigera non seulement des promesses mais des garanties.

M. CHENEBENOIT parle aussi contre le rattachement de l'Autriche à l'Allemagne et ajoute : « L'article 88 proclame l'inaliénabilité de l'Autriche. La portée de ce texte, il est vrai, a été contesté au Parlement Anglais. Il est nécessaire que le Président du Conseil donne des explications sur ce point. »

M. MILLERAND. — monte à la tribune. Il expose la nécessité de la ratification et montre que la France dont l'Autriche est tributaire est intéressée au relèvement économique de l'Autriche.

M. FRANÇOIS ALBERT dit qu'il ne donnera pas son adhésion au traité car il est contre la politique traditionnelle de la France.

M. Victor BERARD pose des questions au Président du Conseil sur les garanties de la France et sur les restitutions à opérer par l'Autriche des documents et objets d'art pris par elle dans départements envahis.

On passe à la discussion de l'article unique et la ratification du traité avec l'Autriche est votée par 263 voix contre 23 sur 286 votants.

La séance est levée à 18 h. 45. Séance demain.

LES NOUVEAUX PRIX DU SUCRE

Paris, 30 juin. — Le « Journal Officiel » publie, ce matin, un décret portant taxation de la vente en gros du sucre réparti par l'Administration du ravitaillement pour la consommation familiale.

Le sucre raffiné, cassé et rangé, en boîtes de 5 kilos, ne pourra être vendu au-dessus de 310 francs les 100 kilos : même prix pour le sucre raffiné en poudre ; le sucre en pains et le sucre en morceaux irréguliers, 306 fr. les 100 kilos ; le sucre blanc cristallisé, 280 francs les 100 kilos ; le sucre cristallisé et granulé en poudre, 283 fr. les 100 kilos.

Ces prix ne comprennent ni la taxe de raffinage (2 francs par 100 kilos), ni le droit de surveillance (8 centimes par 100 kilos), ni l'impôt sur le chiffre d'affaires.

Au Parti Socialiste

RÉUNION DU CONSEIL NATIONAL

Paris, 30 juin. — Le Conseil national du Parti Socialiste se réunira le dimanche 4 juillet, à 9 heures du matin, salle des Fêtes, à Boulogne-sur-Seine.

L'ordre du jour est ainsi fixé :

1. Ratification du bureau ;
2. Questions administratives; a) relèvement de la cotisation; b) carte quinquennale (proposition d'Alsace-Lorraine); c) réorganisation de la propagande; délégation régionale; d) caisse de solidarité; e) fédération des conseillers municipaux socialistes;
3. L'attitude du Parti vis-à-vis de la politique de répression du gouvernement.

Les cimetières nationaux

ILS GARDERONT A TITRE PERPÉTUEL LES CENDRES DES SOLDATS MORTS

Paris, 30 juin. — La Commission des finances a adopté, en principe, le rapport de la Commission d'administration générale concernant les sépultures militaires et le transfert des corps des victimes de la guerre.

Elle a laissé au gouvernement le soin de proposer des solutions pratiques, mais, dès maintenant, elle affecte 215 millions supplémentaires à la création sur l'ancien front des armées de « cimetières nationaux » destinés à recueillir à titre perpétuel les cendres des soldats morts.

Ces cimetières devront être établis de telle façon que les tombes restent, autant que possible, à proximité de la région dans laquelle les militaires sont tombés. La commission met à la disposition du gouvernement 10 millions pour accorder un bon de transport gratuit pour un voyage aller et retour aux veuves, pères, mères et enfants des morts inhumés dans ces cimetières.

DRAME AU CAFÉ

UN JEUNE POSTIER A TUE SON AMIE ET S'EST SUICIDÉ

Troyes, 30 juin. — Les consommateurs attablés, hier soir, à la terrasse du café du Théâtre, ont été mis en émoi par un drame passionnel.

Dans une des salles de l'établissement, M. Jean Ricard, 24 ans, employé des postes, originaire d'Avignon, venait d'écrire une lettre à celle de son amie, Marie-Louise Lostette, 21 ans, bonnetière, lorsque, se levant brusquement, il tira un coup de revolver dans l'oreille de celle-ci et se fit sauter la cervelle. Le geste avait été si rapide qu'on n'avait pas eu le temps d'intervenir. La mort de la jeune fille fut instantanée.

Dans sa lettre qu'il avait écrite, il annonçait sa décision de tuer son amie et de se faire justice ensuite.

Coup d'œil à l'Officiel

Paris, 30 juin. — Parmi les candidates reconnues admissibles à l'emploi de dames employées des P. T. T., nous relevons les noms de Mlle Mathieu de Lille, et de Mlles Lejeune, Gérard, Petit et Godon de Boulogne-sur-Mer.

— M. Lemoigne, adjoint technique des Ponts-et-Chaussées de 3e classe, attaché au service ordinaire du département du Nord, est élevé à la 2e classe.

— M. Collin, conducteur des Ponts-et-Chaussées dans le département du Nord est affecté au département de la Drôme.

Landru est responsable

Paris, 30 juin. — Les médecins aliénistes chargés d'examiner l'état mental de Landru ont déposé leur rapport entre les mains du juge d'instruction. Les experts concluent à l'entière responsabilité du Barbe-Bleue de Gambais.

Une fausse rentrée de M. Deschanel

Revenu à Paris pour X... jours, le Président en repartira se reposer

Paris, 30 juin. — M. Paul Deschanel est arrivé mercredi matin, à 11 h. 50, à l'Elysée. Il était accompagné de Mme Deschanel.

En descendant de son automobile, M. Deschanel a salué quelques journalistes qui l'attendaient, puis, d'un pas alerte, il gravit les marches du perron et gagna ses appartements particuliers. On ne sait combien de temps le président restera à Paris.

Le président de la République, dont l'état de santé est des plus satisfaisants, présidera très probablement le conseil des ministres qui se tiendra jeudi. D'autre part, il s'entretiendra longuement avec M. Millerand, avant le départ du président du conseil pour les conférences de Bruxelles et de Spa.

Il est peu probable que M. Deschanel retourne au château de la Monteillerie; en effet, la Monteillerie vient d'être louée pour 30.000 francs à un Américain, par la propriétaire, Mme veuve Paul Brotiardel.

Le président de la République ira vraisemblablement se reposer ensuite dans une plage de la Côte d'Emraude, Dinard ou ses environs.

L'ALLEMAGNE n'entend pas répondre aux exigences des Alliés

Que va-t-on décider à Bruxelles ?

Paris, 30 juin. — Les trois notes de l'Entente adressées le 22 écoulé, au gouvernement allemand, dont le texte a été publié aujourd'hui, exposent les décisions adoptées à la Conférence de Boulogne.

Comme on le sait, l'Entente exige — et c'est le point le plus important — que le gouvernement réduise l'armée à 100.000 hommes. Par contre, l'Entente admet que l'effectif des forces de police soit porté à 150.000 hommes. D'autre part, elle exige que l'Allemagne livre son matériel aéronautique dans les délais fixés, c'est-à-dire pour le 10 juillet.

Enfin, elle a également autorisé le gouvernement allemand à porter de 12 à 17.000 hommes les effectifs de la gendarmerie.

Le chancelier Fehrenbach est résolu à élever des objections contre les sommations de l'Entente, sous prétexte de péril social :

« La diminution des effectifs de l'armée jetterait sur le pavé 100.000 hommes qui traîneraient sans doute, grossir le nombre des spartakistes ».

Il déclara : « En tout cas, il est impossible de réaliser les volontés de l'Entente d'ici au 10 juillet. En effet, le gouvernement allemand, depuis la signature du Traité de Versailles, n'a pris aucune mesure en vue de procéder au désarmement complet de ses forces militaires ».

Nous savons également que le chancelier Fehrenbach se flatte de démontrer par des statistiques, l'impossibilité de l'Allemagne à accepter les annuités qui lui seront imposées. Il apporte même à Spa un projet financier qui est loin de répondre aux exigences des Alliés et qui réduit de beaucoup le chiffre de l'indemnité.

En face de cette opposition systématique, à la perfection organisée, qu'allons-nous faire ? La question sera discutée cette semaine à Bruxelles. Sera-t-elle résolue ? Les Alliés nous montreront-ils d'accord — et c'est indispensable — sur le programme très précis célébré tant au point de vue des questions militaires que du problème économique ? programme qui sera présenté aux Allemands lorsqu'ils auront formulé leurs propositions.

Viennent enfin les sanctions qui seront à infliger aux Allemands au cas où ils n'exécuteraient pas les engagements auxquels ils auront souscrit.

Ce sont là des points d'une importance capitale, desquels dépendent la tranquillité future de l'Europe et la sécurité des Alliés.

La vie chère est cause de désordres en Allemagne

Berlin, 30 juin. — Les désordres causés par la cherté de la vie continuent un peu partout. D'assez forts contingents de troupes, qui avaient été massés dans le voisinage de Hambourg, ont occupé mardi Hambourg et Altona. On ne signale pas jusqu'ici de rencontres avec la foule.

Les trois prussiens et la cabaretière d'Armentières

Francfort, 30 juin. — La Cour d'Assises de Dessau (Anhalt) vient de juger trois anciens soldats du corps de réserve de la garde prussienne, accusés d'avoir, en 1918, dévalisé la tenancière d'un estaminet, à Armentières.

Les trois accusés ont été condamnés à deux ans de prison et à la dégradation civique.

Mesures bienveillantes pour nos Etudiants

Paris, 30 juin. — M. Honnorat, ministre de l'instruction publique, a reçu ce matin le même délégation de l'Union du Comité de Défense des Intérêts des Etudiants Français qu'il avait déjà entendue le 16 juin.

Le Ministre a déclaré qu'à la suite de la précédente démarche de la délégation, il avait accepté un certain nombre de propositions faites. Une circulaire a été adressée aux recteurs en vue de créer pendant les sessions normales des séries d'examens spéciales réservées aux démobilisés et bénéficiant d'un programme restreint.

Un décret dont le Ministre a donné lecture va être signé étendant le bénéfice intégral des mesures bienveillantes (réduction de scolarité prévue par le décret du 10 janvier 1919) aux étudiants des régions libérées dont les études ont été interrompues pendant la guerre :

Classes 18 et 19 restées en pays occupé jusqu'à l'armistice et démobilisées en juin 1919 ;

Classes 18 et 19 qui ont abandonné leur domicile à l'invasion et ont été mobilisées avec leur classe respective.

Exploits de Bandits

CAMBRIOLEURS MEURTRIERS

Toulon, 30 juin. — La nuit dernière, une bande de malfaiteurs qui a à son actif plusieurs cambriolages de coffres-forts, s'est emparée d'un camion-automobile chargé de peaux. On estime le montant du vol à plus de 150.000 francs.

La belle bande tenta d'assommer le veilleur de nuit des Usines métallurgiques de l'Escaillon, M. Fresquot, qui a été transporté à l'hôpital dans un état désespéré.

Les malfaiteurs n'ont pas pu forcer le coffre-fort, car une ronde d'agents cyclistes, attirés par les cris de la victime, les a mis en fuite.

VOLEURS ASSASSINS

Bellegarde (Ain), 30 juin. — Les nommés Louis Fayol, mécanicien, Henri Meaux et la fille Marcelle Betlocoq, ont été